

Aigle, le 22 avril 2025

## **Annonce événementielle au sens de l'art. 53 RC**

### **Pour diffusion immédiate**

Suite à notre dernier communiqué de presse du 17 avril 2025, nous vous informons par la présente de l'ordre du jour de notre prochaine assemblée générale extraordinaire du 13 mai 2025.

### **Zwahlen & Mayr SA**

#### **Assemblée Générale Extraordinaire du 13 mai 2025 à 17 h 00**

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont convoqués à **l'assemblée générale extraordinaire** le 13 mai 2025 à 17.00 h à la cantine de l'usine, Route Industrielle 18, 1860 Aigle (liste des présences dès 16.30H)

La société Sitindustrie Suisse SA actionnaire majoritaire de la société Zwahlen et Mayr SA a sollicité en vertu de l'article 9.3 des statuts de la société la convocation d'une assemblée générale extraordinaire afin d'y soumettre les points ci-dessous.

### **Ordre du jour de l'assemblée générale avec proposition du conseil d'administration**

#### **1. Elections**

Le conseil d'administration informe que M. Yves Bosson, M. Christian Charpin et M. Francesco Punzo ont démissionné de leurs fonctions de membres du conseil d'administration avec effet à compter de l'assemblée générale au cours de laquelle le nouveau conseil d'administration sera élu.

##### **a. Conseil d'administration**

Sitindustrie Suisse SA propose l'élection de M. Jack Bader, M. Jessy Bader et M. Thierry Bader au conseil d'administration jusqu'à la prochaine assemblée générale.

Motivation succincte de Sitindustrie Suisse SA : Sitindustrie Suisse SA recommande l'élection des nouveaux membres du conseil d'administration proposés sur la base de leurs expériences telles qu'elles sont décrites dans les brèves biographies ci-dessous :

**Jack Bader**, Chief Commercial Officer de Groupe Bader SA, siège au conseil d'administration de plusieurs entreprises actives dans le secteur industriel. Spécialiste reconnu dans la gestion et la typologie des déchets, il accompagne depuis de nombreuses années des sociétés industrielles en développant des solutions personnalisées. Son expertise approfondie dans la conduite de projets complexes et sa capacité à négocier des partenariats durables font de lui un acteur clé de la transition vers une gestion plus efficiente et responsable des ressources.

**Jessy Bader**, Chief Executive Officer de Groupe Bader SA, est en charge du développement commercial, notamment à travers la gestion des relations clients dans le domaine du recyclage et la mise en place de partenariats durables, y compris à l'international. Sa vision stratégique et ses aptitudes en négociation contribuent activement à la croissance continue de l'entreprise et du groupe dans son ensemble. Il supervise également les activités immobilières, couvrant l'acquisition, la construction et la valorisation d'actifs. Son approche vise à allier innovation, durabilité et performance économique dans l'ensemble des projets qu'il pilote.

**Thierry Bader**, Chief Strategy Officer de Groupe Bader SA, est le fondateur et dirigeant d'une entreprise familiale active depuis 25 ans dans le recyclage des fers et métaux. Il s'est engagé de manière précoce dans l'intégration de technologies innovantes pour la valorisation des déchets, contribuant ainsi à faire évoluer les pratiques vers des solutions durables. Fort de plus de 20 ans d'expérience dans le recyclage des appareils électroniques et électroménagers, il a joué un rôle important dans le développement de filières performantes. Parallèlement à ses activités industrielles, il gère un portefeuille immobilier, avec un focus stratégique sur la valorisation d'actifs et l'aménagement de terrains à vocation industrielle.

Le conseil d'administration recommande d'approuver la proposition de l'actionnaire Sitindustrie Suisse SA.

Motivation succincte : En raison de la démission de tous les membres actuels du conseil d'administration, de nouveaux membres du conseil d'administration seront élus par l'assemblée générale conformément à l'art. 698 al. 2 ciph. 2 CO et à l'article 8 des statuts.

- a1 Election de M. Jack Bader
- a2 Election de M. Jessy Bader
- a3 Election de M. Thierry Bader

b. Président du conseil d'administration

Sitindustrie Suisse SA propose l'élection de M. Jack Bader comme président du conseil d'administration jusqu'à la prochaine assemblée générale.

Le conseil d'administration recommande d'approuver la proposition de l'actionnaire Sitindustrie Suisse SA.

Motivation succincte : L'actuel président du conseil d'administration ayant démissionné de ses fonctions de membre du conseil d'administration et de président, M. Jack Bader sera élu président du conseil d'administration. Conformément à l'art. 698, al. 3, ch. 1 CO et à l'art. 8 des statuts du Zwahlen & Mayr SA, le président du conseil d'administration est élu par l'assemblée générale.

c. Comité de rémunération

Sitindustrie Suisse SA propose l'élection de M. Jack Bader, M. Jessy Bader et M. Thierry Bader au comité de rémunération jusqu'à la prochaine assemblée générale.

Le conseil d'administration recommande d'approuver la proposition de l'actionnaire Sitindustrie Suisse SA.

Motivation succincte : En raison de la démission de tous les membres actuels du comité de rémunération, de nouveaux membres du comité de rémunération seront élus par l'assemblée générale conformément à l'art. 698, al. 3, ch. 2 CO et à l'art. 19 des statuts du Zwahlen & Mayr SA.

- c1 Election de M. Jack Bader
- c2 Election de M. Jessy Bader
- c3 Election de M. Thierry Bader

**2. Reconnaissance de la démission et décharge de responsabilité personnelle de M. Yves Bosson, M. Christian Charpin et M. Francesco Punzo pour tous les actes commis jusqu'à la date de la présente assemblée générale extraordinaire**

Le conseil d'administration propose de donner décharge à M. Yves Bosson, M. Christian Charpin et M. Francesco Punzo pour tous les actes commis jusqu'à la date de la présente assemblée générale extraordinaire.

Motivation succincte : Dans le cadre de la vente indirecte de 81,47% des actions de Zwahlen & Mayr SA, les membres actuels du conseil d'administration M. Yves Bosson, M. Christian Charpin et M. Francesco Punzo ont démissionné de leurs fonctions de membres du conseil d'administration avec effet à compter de l'assemblée générale au cours de laquelle le nouveau conseil d'administration sera élu. Conformément à l'art. 698, al. 2, ch. 7 CO et à l'art. 8 des statuts du

Zwahlen & Mayr SA, le conseil d'administration propose aux actionnaires de donner décharge aux membres du conseil d'administration pour leur activité pour tous les actes commis jusqu'à la date de la présente assemblée générale extraordinaire.

### **3. Vote sur le principe de sortie de la bourse de SIX Swiss Exchange et de la décote de toutes les actions au porteur de la société cotée à la SIX Swiss Exchange**

Sitindustrie Suisse SA propose la décote de toutes les actions au porteur de la société cotée à la SIX Swiss Exchange.

Motivation succincte de Sitindustrie Suisse SA : Zwahlen & Mayr SA sera décoté de la bourse SIX Swiss Exchange en raison de la faiblesse du flottant et des contraintes administratives et financières liées à cette cotation. Par ailleurs elle n'en tire aucun bénéfice, et dévoile à sa concurrence des informations stratégiques.

Le conseil d'administration recommande d'approuver la proposition de l'actionnaire Sitindustrie Suisse SA.

Motivation succincte : Conformément à l'art. 698, al. 2, ch. 8 CO et à l'art. 8 des statuts du Zwahlen & Mayr SA, l'assemblée générale décide si les actions au porteur cotées à la SIX Swiss Exchange doivent être décotées.

## **Renseignements pratiques**

### ***Possibilités de participation à l'assemblée générale***

Vous pouvez participer à l'assemblée générale en personne ou vous faire représenter par le représentant indépendant ou par un autre actionnaire ou par un tiers.

### ***Participation personnelle***

Les détenteurs d'actions au porteur qui souhaitent participer personnellement à l'assemblée générale doivent présenter à l'assemblée générale une preuve écrite du dépôt des actions auprès d'une banque jusqu'au lendemain de l'assemblée générale ou le certificat d'actions.

Les détenteurs d'actions nominatives qui souhaitent assister personnellement à l'assemblée générale doivent informer le service financier de la société de leur présence jusqu'au 8 mai 2025.

### ***Représentation par un représentant indépendant***

Un actionnaire de Zwahlen & Mayr SA peut être représenté à l'assemblée générale par le représentant indépendant M. Laurent Nicod, notaire-avocat, Etude Nicod SA, Avenue du Théâtre 2, CP 1222, 1870 Monthey.

Un système de vote électronique pour l'assemblée générale est disponible.

Les actionnaires qui souhaitent l'utiliser sont priés de s'adresser au service financier de la société ou auprès du représentant indépendant jusqu'au 8 mai 2025.

Les procurations en faveur d'un membre d'un organe de la société ou d'un établissement dépositaire des titres au sens des art. 689d et 689e du CO sont interdites.

### ***Représentation par une autre personne***

Les détenteurs d'actions au porteur ont la possibilité de se faire représenter par un autre actionnaire ou par un tiers à l'assemblée générale sur présentation d'une procuration écrite et d'une preuve écrite du dépôt des actions auprès d'une banque jusqu'au lendemain de l'assemblée générale ou le certificat d'actions.

Les détenteurs d'actions nominatives peuvent se faire représenter par une autre personne à l'assemblée générale sur présentation d'une procuration écrite. Les détenteurs d'actions nominatives qui se font représenter à l'assemblée générale doivent en informer le service financier de la société jusqu'au 8 mai 2025.

Le Conseil d'Administration  
Aigle, le 17 avril 2025

**Renseignements :**

Service contact investisseurs au n° de téléphone +41 24 468 46 46 ou à

Notre adresse courriel : [info@zwahlen.ch](mailto:info@zwahlen.ch).

Symbole de valeur	ZWM
ISIN	CH0002661731